

## **Votes nominatifs sur les motions**

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Reccino Van Lommel au vice-premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale et ministre de la Coopération au développement sur « le renforcement des fonds propres des entreprises à la suite de la crise du coronavirus » (n° 5)

(développée en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 21 avril 2020)

Deux motions ont été déposées (MOT 55 5/001)

- une motion de recommandation par Reccino Van Lommel (VB)
- une motion pure et simple par Benoît Piedboeuf (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 94 voix contre 27 et 23 abstentions